



Groupe Handicap et numérique

22 juin 2015- Paris

c/° APF Paris

09:30 - 12:30

Personnes présentes

Voir la liste des personnes présentes en annexes

1. Point d'accueil

Introduction par Philippe Miet, Délégué du Conseil Français des Personnes Handicapées pour les questions Européennes.
Présentation des participants

2. La télé-transcription : comment garantir un plein accès aux échanges en direct ?

Jean-Luc Le Goaller - Scop Le Messager

2.1 Contexte

Jean-Luc Goaller, parent d'un enfant sourd et autiste, s'est intéressé à diverses problématiques liées à la communication.

Il rappelle que :

- la population sourde comprend entre 1 million et 1,5 million de personnes. Dont 100.000 locuteurs de la langue des signes.
- qu'il n'existe pas de corpus linguistique dans beaucoup d'écoles.
- que des chiffres de près de 70 % d'illettrisme chez les sourds gestuels (rapport Gillot 2000) sont évoqués.
- La [vélotypie](#) implique une formation très importante et lourde - avec un coût de 350/400 euros de l'heure.

Il fait la découverte du [système « Captel »](#) au États-Unis.

Il a mené un 1^{er} travail autour de l'usage de la reconnaissance vocale pour faire de la traduction simultanée.

L'enjeu, dans le développement de son activité est de baisser les coûts pour élargir l'accès. La volonté de la SCOP est de maintenir le tarif le plus bas pour élargir l'usage de ce type de dispositif.

Une association « ADSN » a demandé à être rendue plus autonome, plusieurs personnes ont été formées. Finalement cela a mené à la création de la SCOP Le Messager pour accompagner le développement de ce service.

2.2 Transcription en direct - Principes de fonctionnement

Les modes de captation d'information des personnes malentendantes reposent sur :

- la lecture sur les lèvres
- des restes auditifs
- la « méta communication ».

Pour certaines personnes arrivées à des niveaux professionnels très élevés, les interprètes sourds gestuels vont être limités dans leur capacité à traduire ce qui se dit.

Le fait de parler dans un micro génère une captation qui focalise l'attention sur le locuteur. Cette captation permet ensuite le calage de son (avec mastérisation) - ce qui permet d'amener vers l'audition de la personne.

La fabrication des outils se fait à partir des personnes qui sont au cœur du dispositif. Dans la mise en place des systèmes d'accessibilité, la prise en compte de l'environnement est cruciale, en sachant que la question de l'accès au matériel (piles par exemple) est essentielle pour les personnes concernées.

Principe d'une transcription

Le locuteur parle dans le micro

- le télé-transcripteur va écouter et reformuler en même temps
- le télé-transcripteur utilise une technique taper-dicter
- Les personnes reçoivent en retour directement sur leur ordinateur le texte
- la transcription va appartenir à la personne à la fin de la journée.

2.3 Usages

De plus en plus la transcription est faite pour de l'événementiel : réunions, ARS, festivals.

Une prise de conscience s'opère sur le fait que l'écrit peut servir à de nombreuses situations d'usages. Un certain nombre de villes ont maintenant décidé d'inclure cela sur des événements publics.

La prochaine étape est de pouvoir faire participer à des réunions, des séminaires des personnes qui ne peuvent se déplacer.

16 langues proposées – au sein d’un réseau international. Dans le réseau international, la transcription se fait dans la langue parlée.

Le terrain est délicat avec les interprètes. Même si des personnes font de la transcription à partir de ceux qui interprètent.

Un travail est en cours sur les centres relais professionnels avec Websourd. Sachant que l’expérience des centres relais n’est pas aboutie.

Il existe une volonté de prendre en compte les personnes qui utilisent le braille.

2.4 Fonctionnement de la coopérative

L’accent est mis sur l’importance de l’accompagnement individuel des personnes, rendu possible financièrement, par la mise en place d’événements. Le plafond de 2.500 euros d’aides humaines représente un plafond élevé. Il existe une difficulté à identifier les financements pour ce service dans la loi.

En 2015, la SCOP a passé les 300.000 euros de CA, avec 7 intervenants.

Le travail se fait avec des logiciels propriétaires : Teamviewer pour le partage de contrôle.

La volonté est affichée de faire du réseau autour de la partie technique et de recruter une personne qui ait un profil plus technique pour le développement des outils.

2.4 Déroulé pour la personne sourde

L’intervenant branche un micro sur son enceinte. Le son, de très bonne qualité (grâce à des micros spécifiques), arrive à l’opérateur qui va reformuler à la reconnaissance vocale ce qui va se saisir en texte. Ce texte va être un complément de ce qui s’est dit, l’accès à celui-ci réduit la fatigabilité.

Ce qui intéresse les personnes dans leur réception d’information c’est :

- la vitesse,
- l’accès immédiat

3. Logiciel libres : enjeux et principes

Armony Altinier - Fondatrice de [Access42](#) et de Liberté 0

Elle a notamment accompagné la DISIC sur la refonte du RGGA

3.1 Principes fondateurs du logiciel libre

Armony en propos liminaire souligne que « Quand on veut, on ne peut pas toujours » – contrairement à ce qui peut être dit.

Pour elle, dans son parcours lié à la maladie, reconquérir son autonomie est passé par l'informatique et le numérique, véritables leviers.

Selon elle, deux approches permettent de concevoir l'informatique :

- une approche de « consommation »
- une approche par la production et la citoyenneté

Elle cite deux exemples :

- > Une application iPhone qui permettait à des parents de communiquer avec leur enfant a été supprimée du jour au lendemain de l'AppStore sans anticipation – privant ainsi les personnes concernées d'un dispositif indispensable au quotidien¹.
- > Jaws est un lecteur d'écran, cher, mais subventionné (via la prestation de compensation & l'adaptation de poste de travail oblige à des mises à jour très récurrentes.

Ces deux exemples illustrent que pour accéder aux dernières techniques il est nécessaire de faire les mises à jour → si les personnes ne peuvent pas le financer, une des solutions est le passage à des solutions libres.

Cependant elle insiste sur le fait que le logiciel libre n'est pas, fondamentalement, une histoire de coût mais d'abord de liberté.

Richard Matthew Stallman (dont [la bibliographie est téléchargeable en ligne](#)), au début des années 80, souhaite modifier une imprimante. Il demande le code source du logiciel de l'imprimante. Mais il ne peut pas accéder à ce code source. Il décide alors de développer un système alternatif GNU/Linux.

4 libertés définissent le logiciel libre :

- liberté d'utilisation
- liberté d'étudier le code source
- liberté de modifier pour adapter à ses besoins
- redistribuer, partager ses modifications

La licence GPL définit ces 4 libertés.

La gratuité n'est pas le but initial du logiciel libre – l'objectif est celui de la liberté.

¹ Source : <http://framablog.org/2012/06/14/silence-maya/>

Armony souligne qu'il est important qu'à un moment quelqu'un finance les développements et le travail de mise à disposition : « Libre n'est pas gratuit ».

3.2 Enjeux pour le monde associatif et le monde public

En 2009, une série de conférence autour du handicap et du logiciel libre s'est tenue aux Rencontres Mondiales du Logiciel Libre.

Suite à ces rencontres, un groupe de travail s'est mis en place au sein de l'APRIL.

Pour diverses raisons, une partie des membres du groupe de travail de l'APRIL a décidé de créer un autre collectif, indépendant « [Liberté0](#) ».

Ce nom fait référence à la liberté 0 telle que définie par Richard Stallman. Pour qu'un logiciel soit libre il doit notamment pouvoir être utilisé sans contrainte. Mais si on ne peut pas utiliser un logiciel parce qu'on a un handicap et que le logiciel en question n'est pas accessible, est-il toujours libre ? Alors que la définition initiale définit la liberté comme une absence de contrainte juridique, Liberté 0 élargit la définition en revendiquant une liberté réelle et pas seulement théorique.

Il demeure des craintes :

- liées au partage, à la perte de contrôle.
- que cela ne restreigne la liberté si on doit « forcer » à rendre accessible (obligation d'aménagement raisonnable telle que définit par la Convention relative aux droits des personnes handicapées).

Il est à noter que la culture du logiciel libre se développe dans le monde associatif. Il existe une prise de conscience de la façon dont un outil est aussi un choix politique.

Avec une importance accrue pour les personnes en situation de handicap.

Par exemple :

- comment les [DRM \(Digital Rights Management\)](#) vont rendre inutilisable un livre ?

Il est important de considérer comment derrière des choses techniques, se cachent des aspects très politiques.

Armony souligne :

- que développer de l'innovation avec du libre est compliqué – compte tenu des critères de reconnaissance de l'innovation.
- la croissance forte des activités des Entreprises Numériques du Libre

- l'importance de l'exigence citoyenne à porter

Au niveau de l'État, il est à remarquer que : La DISIC souhaite encourager l'utilisation de logiciels libres,

Beaucoup de logiciels libres sont utilisés sans qu'on le sache.

Les outils de création de sites web, d'administration de réseaux sont très souvent libres.

Au niveau économique, dans un 1^{er} temps, le passage au libre peut avoir un coût supérieur sur une 1^{ère} année.

Mais l'enjeu est lié à l'importance de la propriété sur les données - et les outils de travail.

Exemple de [Framadate](#), qui est devenu accessible, et est un logiciel libre.

Jean-Luc Le Goaller évoque l'usage de Dragon Naturally Speaking dont le système de développement est très lié à Microsoft, donc cela fonctionne très bien sur Word, mais moins bien sur OpenOffice.

Dans un moment de transition très rapide en termes de matériel, etc, le changement vers le libre représente des opportunités intéressantes pour les utilisateurs.

4. Le logiciel libre au service du handicap visuel

Jean-Philippe Mengual - Fondateur de [Hypra](#)

Sa société propose un PC « simple à prendre en main ».

Selon lui ce PC est « presque aussi simple qu'un MAC, plus stable qu'un Windows, moins sensible aux virus et aux attaques extérieures ».

Jean-Philippe a envie de contribuer à un modèle de développement technologique respectueux de l'utilisateur et de proposer un « PC à accès universel ».

Dans les années 90 a émergé un sentiment de « libération » pour un certain nombre de personnes handicapées, notamment grâce à l'accès facilité à l'information. Mais très vite, la perception s'est affinée sur le fait que les mises à jour coûtaient cher, que les libertés étaient restreintes.

Jean-Philippe Mengual cite l'exemple de Jaws : « beau produit, onéreux, et générant une clôture des droits utilisateurs » - sur un marché restreint. Avec un monopole rentable.

Ce modèle implique que l'entreprise ne se pose pas la question de l'accompagnement, de l'humain - de l'appropriation par les utilisateurs.

Depuis 2003, il n'existe plus de formation facilitée par Jaws. Elles sont faites par des associations, des sociétés privées, dont le métier est en fait de vendre du matériel.

Jean-Philippe Mengual souligne l'importance du nombre de personnes qui ne sont pas formées à l'utilisation de leurs technologies d'assistance.

Alors que par ailleurs s'est créé un modèle socio-économique de très grande dépendance vis-à-vis des outils techniques.

Jean-Philippe Mengual donne l'exemple de son appareil lecteur Braille qui n'est plus supporté par Jaws - parce que des personnes ont considéré que plus personne ne l'utilisait.

Il propose de soutenir un autre modèle, libre dans lequel la valeur réside dans la qualité du service associé. Ce qui génère une autre relation à l'utilisateur. Cela va donc impliquer une qualité de la formation, de l'accompagnement.

Dans ce 2^e cas, le logiciel n'est qu'un morceau de la brique. Le stimulus de la qualité de service, est beaucoup plus porteur sur le long terme. Importance de la restitution de la valeur d'accompagnement dans le coût qui devrait être pris en charge.

Le système développé par Jean-Philippe implique la volonté de travailler sur l'ergonomie utilisateur, avec une association de « piles d'accessibilité ».

Échanges entre participants

- Des matériels tout à fait valables ne sont pas reconnus comme des aides techniques enregistrées et identifiées sur les répertoires d'aides techniques. Par exemple, un système de retours individuels pour les sourds n'est pas pris en compte par les MDPH, alors que plus pérenne que des solutions moins abouties techniquement.
- Dans le logiciel libre, le mode de production et d'amélioration repose sur des communautés, élargies aux utilisateurs -impliqués dans la chaîne de développement.
- Jean-Luc le Goaller reprend l'importance du service qui est proposé aux personnes, et qui implique de ne pas se laisser envahir par les outils comme étant la réponse « universelle ». Il relève la sur-importance de la course à la technologie, aux interfaces, à une évolution technique qui ne prend pas suffisamment en compte l'humain.
- Armony Altinier évoque le projet soutenu par RITIMO, [e-change](#), pour soutenir la mutualisation d'outils libres. Dans certaines des formations, l'accessibilité est prise en compte.

- Un des avantages des logiciels libres est que les formats sont ouverts – dans le respect des standards internationaux. Importance de la pérennité des environnements pour les utilisateurs.

5. Pour faire plus librement, par où commencer ?

Armony Altinier - Fondatrice de [Access42](#) et de Liberté 0

Quelques projets exemplaires de ce que peuvent faire les associations, ou des personnes liées à des associations :

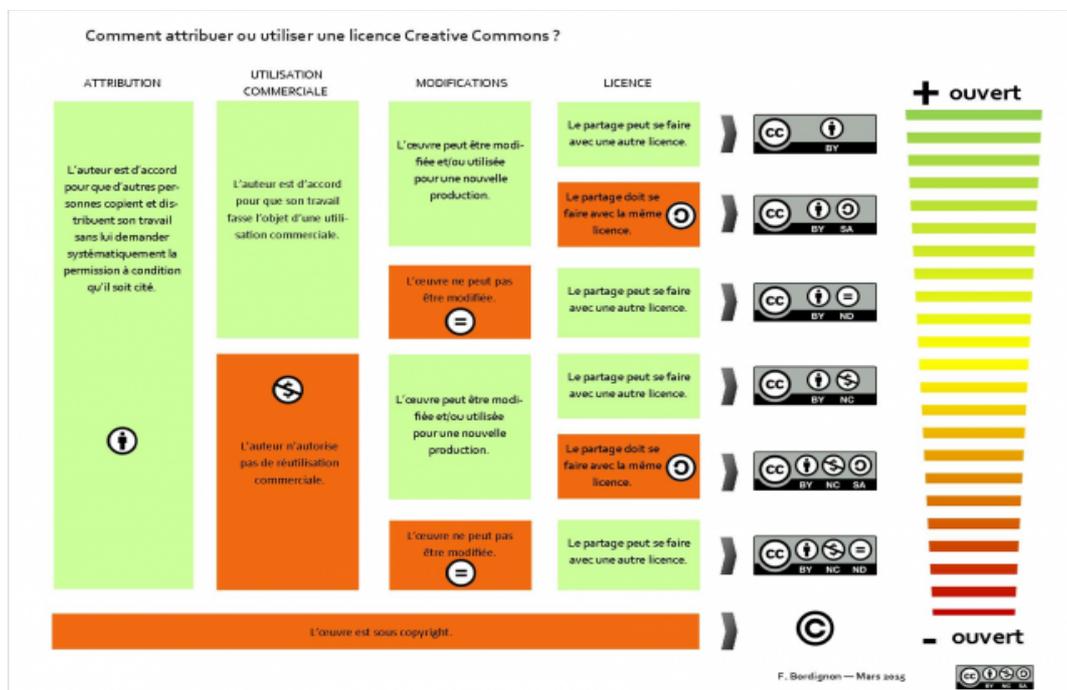
- le travail du groupe « [logiciel libre et audition](#) » de [Liberté0](#).
- [Mail2Voice](#), client mail qui permet à des personnes en situation d'illettrisme d'être autonome dans leur gestion de mail.
- Le groupe « [transcription](#) » de [l'April](#) qui transcrit les vidéos libres.

Armony Altinier évoque la façon dont les associations produisent des documents, textes qui souvent ne sont ni libres, ni accessibles.

Pour le code, il existe [une série de licence](#).

Pour le contenu, il est possible de mettre en place différents types de licence, notamment les licences [Creative Commons](#).

Ces licences ont été travaillées avec des juristes pour être compatibles avec le droit français.



Pour en savoir plus sur ces licences :
<https://creativecommons.org/licenses/>

Échanges entre participants

- Question autour du développement de l'usage du logiciel libre et des licences libres ?

Il existe une certaine force en France dans le champ associatif (numérique) – et dans le champ francophone.

La France et l'Allemagne sont assez moteurs, dans le volume de contributions.

- Mise en avant des avantages en termes de sécurité, pérennité, ouverture.

Vincent Aniert met en avant le processus itératif de modifications, améliorations des productions mis en place grâce aux licences ouvertes.

- La difficulté est de faire comprendre les enjeux autour du coût de l'immatériel.

- Importance de faire prendre en compte par les MDPH le besoin de faire financer l'accompagnement et le développement – et pas uniquement le logiciel ou le matériel.

6. Points sur des projets en cours

- La Direction interministérielle des systèmes d'information de communication va travailler sur la mise en accessibilité des postes de travail.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Direction_interminist%C3%A9rielle_des_syst%C3%A8mes_d%27information_et_de_communication

Sites de référence

<http://www.ritimo.org/mot1803.html>

www.framasoft.org

<http://liberte0.org/>

7. Annexes - Personnes présentes

	Nom	Organisation	Fonction	mail
Altinier	Armony	Access42	Directrice générale	aaltinier@access42.net
Aniort	Vincent	APF	Bénévole	vincent.aniort@gmail.com
Dexet	Serge	APF	Administrateur	serge.dexet@apf.asso.fr
Doll	Benoît	FFDYS	-	-
Froidure	Mathieu	CFPSA	Référent commission NTIC	m.froidure@urbilog.fr
Grisard	Claire	UNAPEI	Chargée de mission accessibilité	c.grisard@unapei.org
Le Goaller	Jean-Luc	Le Messageur	Cofondateur	jl.le-goaller@lemessageur.com
Lucien-Brun	Stéphanie	La Fabrique à liens pour le CFHE	Animation du groupe de travail « Handicap et numérique »	stephanie@lafabriquealliens.org
Martin-Sisteron	Gaëlle	APAJH	Chargé de mission	g.martin-sisteron@apajh.asso.fr
Mengual	Jean-Philippe	Hypar	Fondateur	contact@hypra.fr
Miet	Philippe	CFHE	Délégué Général	philippe.miet@apf.asso.fr
Monnier	Baptiste	Fédération des APAJH	Chef de projet web	Baptiste.monnier@apajh.asso.fr
Rosado	Philippe	Numéridys	Président	philrosado@wanadoo.fr
Vallée	Cécile	CFHE	Chargée de mission	cecile.vallee@apf.asso.fr